



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1997/L.115  
16 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-troisième session  
Point 13 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA TROISIEME DECENNIE  
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Incidences administratives et incidences sur le budget-programme  
du projet de résolution publié sous la cote E/CN.4/1997/L.12/Rev.1,  
intitulé "Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie  
et l'intolérance qui y est associée"

A. Demands formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes du paragraphe 18 de ce projet de résolution, la Commission des droits de l'homme réaffirmerait la recommandation de l'Assemblée générale au Centre pour les droits de l'homme d'organiser, en coopération avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et d'autres organismes compétents des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les fournisseurs de services Internet, un séminaire visant à évaluer le rôle d'Internet au regard des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

2. Aux termes du paragraphe 45, la Commission des droits de l'homme recommanderait à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de convoquer, au plus tard en l'an 2001, une conférence mondiale sur le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

3. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 48, la Commission des droits de l'homme recommanderait à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de décider que la Commission des droits de l'homme devrait faire fonction de comité préparatoire de la Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et que ses débats devraient être ouverts à la pleine participation de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres des institutions spécialisées, ainsi qu'aux observateurs conformément à l'usage établi.

B. Relation entre les demandes et le programme de travail

4. Les activités exposées ci-dessus se dérouleraient dans la période couverte par deux plans à moyen terme (1992-1997 et 1998-2001) et entreraient respectivement dans le cadre a) du programme 35 : "Promotion et protection des droits de l'homme", sous-programme 2 : "Elimination et prévention de la discrimination et protection des minorités et des groupes vulnérables", tel qu'il figure dans le document A/47/6/Rev.1, et b) du programme 19 : "Droits de l'homme", sous-programme 1 : "Droit au développement, recherche et analyse" [A/51/6 (Programme 19)]. Par ailleurs, elles seraient exécutées au titre du chapitre 21 du budget de l'exercice biennal 1996-1997 et du chapitre du budget qui sera établi en ce qui concerne le programme des droits de l'homme pour l'exercice biennal 2000-2001.

C. Activités à entreprendre pour donner suite aux demandes

Séminaire d'experts sur le rôle d'Internet

5. Un séminaire d'experts sur le rôle d'Internet au regard des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale serait convoqué par le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme, en coopération et avec la participation du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, de l'UNESCO, de l'UIT et d'autres organismes compétents des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des fournisseurs de services Internet.

6. Ce séminaire d'experts se réunirait à Genève pendant cinq jours ouvrables en 1997. Des ressources destinées à couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance de cinq experts (notamment le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) seraient nécessaires.

Des services de conférence comprenant des services d'interprétation dans les six langues officielles seraient fournies dans les limites des ressources existantes. Cependant, le nombre de langues et le coût effectif seraient déterminés en fonction de la composition des experts.

Conférence mondiale

7. Conformément au paragraphe 45 de ce projet de résolution, une conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée serait convoquée au plus tard en l'an 2001. Cette conférence mondiale devrait se tenir pendant cinq jours ouvrables. Aux fins de l'établissement des coûts, on présume qu'elle se tiendrait à Genève.

8. Les services fonctionnels de la conférence mondiale et de ses réunions préparatoires nécessiteraient des ressources supplémentaires au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) à répartir comme suit : 18 mois de travail de fonctionnaire de la classe P-4, 12 mois de travail de fonctionnaire de la classe P-3 et 30 mois de travail d'agent des services généraux.

9. Il faudrait assurer intégralement, dans les six langues officielles, les services de conférence nécessaires pour trois séances simultanées le matin et trois l'après-midi, soit un total de six séances par jour tenues par un comité plénier (qui se réunirait pendant cinq jours ouvrables) et, d'autre part, un grand comité et un comité de rédaction (dont on pense qu'ils se réuniront pendant quatre jours ouvrables chacun).

10. Le processus préparatoire de la conférence mondiale engloberait : i) un comité préparatoire qui devrait tenir à Genève deux réunions de cinq jours ouvrables chacune immédiatement après la conclusion des sessions annuelles ordinaires de la Commission des droits de l'homme et ii) une réunion de consultation de haut niveau préalable à la conférence qui devrait se tenir pendant trois jours à Genève immédiatement avant l'ouverture de la conférence mondiale.

11. Il est prévu que le comité préparatoire se réunisse en séances plénières pendant cinq jours ouvrables où il sera doté de l'intégralité des services de conférence en six langues. Des services de conférence complets, avec interprétation en six langues, seraient également nécessaires à la réunion de consultation de haut niveau qui se tiendrait à Genève immédiatement avant l'ouverture de la conférence mondiale.

D. Modification à apporter au programme de travail

12. Le programme de travail figurant au chapitre 21 (Droits de l'homme) du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 devrait être modifié comme suit :

Sous-programme 2. Elimination et prévention de la discrimination et protection des minorités et des groupes vulnérables

Activités 1. Services fournis aux organes délibérants

b) Services techniques (nouveau produit) : Service d'un séminaire sur le rôle d'Internet au regard des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

E. Ressources additionnelles nécessaires calculées sur la base du coût intégral

13. Les coûts estimatifs des activités susmentionnées se répartissent comme suit :

A. Séminaire d'experts

(en dollars E.-U.)

Chapitre 21 (Droits de l'homme)

1997

<u>Frais de voyage et de subsistance de cinq experts (pour une période de cinq jours ouvrables)</u>	23 000
<u>Total, chapitre 21</u>	<u>23 000</u>
<u>Chapitre 26E</u> (Services de conférence)	
<u>Service des séances</u> (10 séances en six langues)	60 500
<u>Documentation préliminaire</u> (100 pages en six langues)	97 800
<u>Documentation après session</u> (32 pages en six langues)	32 900
<u>Autres dépenses</u>	<u>3 300</u>
<u>Total, chapitre 26E</u>	<u>194 500</u>

B. Conférence mondiale

**Exercice biennal**  
**2000-2001**  
**(en dollars E.-U.)**

(Droits de l'homme)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

18 mois de travail de fonctionnaire de la classe P-4	194 400
12 mois de travail de fonctionnaire de la classe P-3	109 200
30 mois de travail d'agent des services généraux de la classe G-4	<u>177 000</u>
<u>Total, droits de l'homme</u>	<b><u>480 600</u></b>

(Service de conférences, Genève)

<u>Comité préparatoire à Genève</u>	2000 (en dollars E.-U.)	2001 (en dollars E.-U.)
<u>Services de conférence concernant les séances plénières</u> (10 séances en six langues)	61 300	61 300
<u>Documentation préliminaire</u> (10 documents, 200 pages en six langues)	215 100	215 100
<u>Documentation en cours de session</u> (5 documents, 120 pages en six langues)	127 700	127 700
<u>Documentation après session</u> (5 documents, 120 pages en six langues)	127 700	127 700
<u>Autres dépenses</u>	<u>11 100</u>	<u>11 100</u>
	<b>542 900</b>	<b>542 900</b>

**Réunion de consultation préalable à la Conférence,  
à Genève**2001  
(en dollars des  
Etats-Unis)

<u>Service des séances</u> (6 séances en 6 langues)	36 300
<u>Documentation préliminaire</u> (1 document, 32 pages en 6 langues)	33 100
<u>Documentation en cours de session</u> (10 documents, 30 pages en 6 langues)	36 000
<u>Documentation après session</u> (1 document, 22 pages en 6 langues)	29 600
<u>Autres dépenses</u>	<u>1 900</u>
	<b><u>136 900</u></b>

**Conférence mondiale**

<u>Service des séances du Comité plénier</u> (10 séances en 6 langues)	63 000
<u>Service des séances du grand comité et du comité de rédaction</u> (16 séances en 6 langues)	96 800
<u>Documentation préliminaire</u> (30 documents, 600 pages en 6 langues)	645 200
<u>Documentation en cours de session</u> (20 documents, 100 pages en 6 langues)	128 000
<u>Documentation après session</u> (2 documents, 300 pages en 6 langues)	304 800
<u>Autres dépenses</u>	<u>34 700</u>
	<b>1 272 500</b>
<b>Total, Division des services de conférence</b>	<b><u>2 495 200</u></b>

F. Possibilités d'imputation sur le budget

14. Le montant de 23 000 dollars prévu pour la convocation du séminaire d'experts envisagé au paragraphe 18 du projet de résolution E/CN.4/1997/L.12/Rev.1 devrait pouvoir être imputé au budget sur les crédits inscrits au chapitre 21 (Droits de l'homme) du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. De même, le coût estimatif des services de conférence, d'un montant de 194 500 dollars, sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 26E (Division des services de conférence de l'ONUG) du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.
15. Le coût des services fonctionnels nécessaires pour la convocation de la conférence mondiale et ses activités préparatoires est estimé à 480 600 dollars E.-U. Le montant prévu pour les services de conférence est évalué à 2 495 200 dollars E.-U.
16. Les incidences financières ci-dessus seront examinées dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

-----